



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS**

**699-10-2025, 712-42-2025, 712-43-2025, 712-44-2025 ET 732-07-2025**

Avis est par les présentes, donné par le soussigné, qu'à la séance ordinaire du 6 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable a adopté les règlements suivants :

**RÈGLEMENT 699-10-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 699-00-2012 AFIN DE BONIFIER PLUSIEURS DISPOSITIONS**

**RÈGLEMENT 712-42-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN DE CORRIGER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE HCV-191, PAR L'AJOUT DE LA STRUCTURE DE BÂTIMENT JUMELÉE**

**RÈGLEMENT 712-43-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN DE RETIRER LE LOT 5 975 209 DU CADASTRE DU QUÉBEC DE LA ZONE HCV-187, ET CE, AU PROFIT DE LA ZONE PCV-197**

**RÈGLEMENT 712-44-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN DE BONIFIER PLUSIEURS DISPOSITIONS**

**RÈGLEMENT 732-07-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 649-10 AFIN DE MODERNISER LA COMPENSATION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS ET CORRIGER CERTAINES DIMENSIONS MINIMALES DE LOTS RÉSIDENTIELS**

Conformément à la loi, ces règlements entrent en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 9 mai 2025.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé à l'Hôtel de Ville au 575, rue Principale, à Saint-Amable, pendant les heures régulières de bureau ou en en faisant une demande par écrit, soit par courriel à [greffe@st-amable.qc.ca](mailto:greffe@st-amable.qc.ca), soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe / à l'attention de la greffière  
575, rue Principale  
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

Les règlements seront aussi disponible très prochainement sur le site WEB de la ville à : <https://www.st-amable.qc.ca/ville/administration/reglements-municipaux>

Saint-Amable, ce 12<sup>e</sup> jour de mai 2025.

Maxime Dupuis  
Greffier adjoint